/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° **98-28 du 03 février 1998**

portant nomination de Madame Martine COVI épouse ELISHA en qualité de directeur de la Programmation et de la coordination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

SUR proposition du ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 14 janvier 1998 ;

DECRETE :

Article 1er.- Madame Martine COVI épouse ELISHA est nommée directeur de la Programmation et de la coordination.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le **03 février 1998**

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions, Porte -Parole du Gouvernement,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la promotion de l'emploi,

Albert TEVOEDJRE

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MPREPE 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGID-DGDDI- DGTCP 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB- DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERES: EE 1 JO 1.-